

ECOLE MATERNELLE JEAN CHARCOT : 1 % DECORATION

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Architecte du Cabinet AGORA-LORRAINE, proposant l'affectation du surcoût de peinture des façades, soit 3 310 F 14 TTC au 1 % décoration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter la plus-value correspondant à la polychromie de la façade de l'école maternelle J. CHARCOT au 1 % décoration, soit 3 310 F 14. Le reste de la subvention disponible pour la décoration sera affecté à la décoration de l'intérieur (hall d'entrée, salle de jeux) qui devra créer une unité avec la polychromie des façades et le portail d'entrée.